

Le 25 juillet 2012

Monsieur Pierre Paquin
Directeur régionale de la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de
l'Estrie et de la Montérégie
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS
201, place Charles Lemoyne, 2^e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5

**OBJET : PARC DE CONSERVATION DANS LE SECTEUR DE L'ARRONDISSEMENT
 ET DU GRAND BOISÉ DE LA VILLE DE LA PRAIRIE**

Monsieur,

La présente fait suite à la proposition de révision partielle du périmètre du parc de conservation dans le secteur de l'Arrondissement et du Grand Boisé à La Prairie, qui vous a été transmise dernièrement par le groupe de représentants respectifs du Conseil Régional de l'Environnement de la Montérégie, Accès Fleuve-Comité ZIP Ville-Marie et de Vigile Verte, dont nous avons reçu copie.

Depuis l'octroi du certificat d'autorisation le 26 mai 2008, plusieurs étapes de planification devant mener au début des travaux de développement du secteur ont été réalisées et par conséquent, la Ville de La Prairie n'a pas l'intention de revoir les limites établies du parc de conservation.

Notamment, le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Roussillon a été modifié afin d'identifier les limites du parc de conservation. Par le fait même, le plan d'urbanisme et le règlement de zonage de la Ville ont également été modifiés en conséquence. Toutes ces modifications ont fait l'objet des processus de consultation habituels et aucun commentaire négatif n'a alors été soulevé.

...2

2...

Monsieur Pierre Paquin

/PARC DE CONSERVATION DANS LE SECTEUR DE L'ARRONDISSEMENT ET DU GRAND BOISÉ DE LA VILLE DE LA PRAIRIE

De plus, la Ville a récemment signé un protocole d'entente avec le promoteur impliqué dans le développement du secteur et une firme de génie réalise actuellement un mandat afin d'élaborer les plans et devis pour les infrastructures du projet, qui seront d'ailleurs déposés à votre ministère dans le cadre d'une demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Il importe de se rappeler que ce dossier a nécessité plusieurs années de travail afin de réaliser les études requises tant par votre ministère que par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec et de l'Environnement Canada. Tout le processus a été respecté, ce qui a mené à reconnaître un parc de conservation dont la superficie est passée de 25 hectares à 80 hectares, soit plus de 8,5 millions de pieds carrés. Cette entente constituait une première pour mettre en valeur un tel milieu dans notre région.

D'autre part, on mentionne dans cette proposition de révision qu'aucun aménagement n'a eue lieu dans la zone de conservation depuis l'entrée en vigueur de l'entente en 2005. Le développement du secteur adjacent au parc de conservation étant toujours en élaboration, il aurait été précipité pour la Ville de La Prairie d'entreprendre de tels aménagements avant d'avoir finalisé la planification de l'ensemble du secteur.

Néanmoins, la Ville a déjà prévu les budgets nécessaires pour réaliser le plan directeur du parc de conservation en conformité avec les ententes à ce sujet dont notamment, un comité de suivi où des représentants de votre ministère siégeront et accompagneront la Ville dans tout le processus. La Ville prévoit également s'adjoindre d'autres organismes reconnus dans le domaine afin de nous guider dans la mise en valeur de ce parc et son intégration dans le milieu de vie de notre communauté.

Soyez assuré que la Ville de La Prairie verra à réaliser les aménagements nécessaires dans le parc de conservation dès que nous serons rendus à cette étape, puisque celui-ci constitue un élément de fierté pour notre communauté.

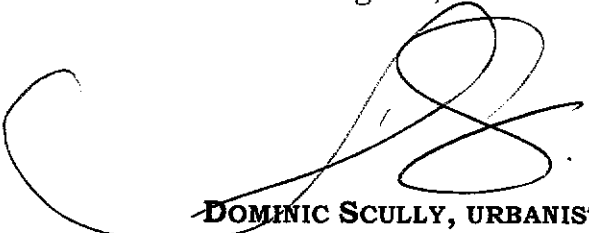
...3

3...

Monsieur Pierre Paquin

/PARC DE CONSERVATION DANS LE SECTEUR DE L'ARRONDISSEMENT ET DU GRAND BOISÉ DE LA VILLE DE LA PRAIRIE

Veuillez agréer, Monsieur Paquin, nos meilleures salutations.



DOMINIC SCULLY, URBANISTE, DIRECTEUR
SERVICE DE L'URBANISME
DOMINIC.SCULLY@VILLE.LAPRAIRIE.QC.CA
450 444-6637

DS/dl

c.c. Jean Bergeron, directeur général – Ville de La Prairie
Dr Philippe Blais, MD, B.Sc., président – Vigile Verte
Richard Marois, président – Conseil régional de l'environnement de la
Montérégie
Ariane Cimon-Fortier, M. Env., directrice – Accès Fleuve/Comité ZIP ✓
Ville-Marie